

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 Avril 2026 - Délibération n° 2026/04/14

OBJET : CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICES PUBLICS

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LUINAUD Christophe – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – PLUVIAUD Patrick – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – FAYETTE Laurent – DUBOIS Jean-Michel – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – MILANI-BULCOURT Sylvie – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIE Patrick – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – LACOUR Marie-Émilie – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – BUYS Anthony – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – POITOU Delphine – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DELCLAUX François – LAIGNEAU Jean-Pierre – GIRODENGÉ Elisabeth – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – BURGUN Frédéric – PICOURET Michel – DUGUET Pierre – CHÉZEAUD Françoise – CONCHON Michel – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : GUILLERAY Catherine – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – SCARAMUCCI Thierry – BARTHOUX Olivier – MARIETTE Myriam – CATHELOT Guy – LAINÉ Joël – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – PETETOT Charlie – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – ANGELINI Patricia

Pouvoirs :

1. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à Mme DENOYER Mireille
2. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
4. Mme MARIETTE Myriam donne pouvoir à Mme LAPORTE Martine
5. M. AUGUSTYNIAC Jérôme donne pouvoir à M. DUGUET Pierre
6. Mme ANGELINI Patricia donne pouvoir à M. FERRAND Marc

Suppléances : M. PLUVIAUD Patrick – Mme MILANI-BULCOURT Sylvie – M. LAIGNEAU Jean-Pierre – Mme GIRODENGÉ Elisabeth – Mme DURBIN Sandrine – M. PICOURET Michel

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	54	60			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
58		2			

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.1411-5 ;

Considérant qu'une délégation de service public (DSP) est un contrat par lequel une collectivité confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé ;

Considérant qu'il convient, dans ce cadre, de créer une Commission de Délégation de Service Public (CDSP) compétente pour l'ensemble des procédures de délégation de service public engagées par la Communauté de communes ;

Considérant que cette commission est chargée d'analyser les candidatures, de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, d'examiner les offres et d'émettre un avis préalable aux négociations menées par l'autorité exécutive ;

Considérant qu'elle émet également un avis sur tout projet d'avenant entraînant une augmentation du montant global du contrat supérieure à 5 % ;

Considérant que la commission est présidée par l'autorité habilitée à signer les conventions de délégation de service public, ou son représentant ;

Considérant que la commission comprend en outre cinq membres titulaires et cinq membres suppléants élus au sein du Conseil communautaire au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que le comptable de la collectivité et le représentant du ministre chargé de la concurrence siègent avec voix consultative ;

Considérant que peuvent également participer, avec voix consultative, des agents de la collectivité en raison de leur compétence ;

Considérant que les candidatures à cette élection prennent la forme de listes comprenant un nombre de candidats suffisant pour pourvoir les sièges de titulaires et de suppléants ;

Considérant que chaque conseiller communautaire vote pour une liste entière, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire décide de :

- ☉ Créer la Délégation de Services Publics ;
- ☉ Déclare qu'après le processus électoral, la liste élue est composée des membres suivants :
 - Titulaires :
 - BARLET Dominique
 - DURUDAUD Sabine
 - FERRAND Marc
 - LACOUR Marie-Émilie
 - MONDY Thomas
 - Suppléants :
 - CAILLAUD Monique
 - CHEZEAUD Françoise
 - CRISAN Petronela
 - DULERY Sonia
 - LAROCHE Michel

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Martine LAPORTE